

PRÉFECTURE de Loire et Cher

COMMUNE de CHEVERNY

## REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

1

relatif à

Reserve foncière pour la construction d'un parking  
intercommunal aux lieux-dits "Le Puceau" et "La Bouletière"  
et de voirie de liaison avec le centre bourg  
- Dossier préalable à la déclaration d'utilité publique  
- Dossier d'enquête parcellaire

## ENQUETE RELATIVE

A

Resteue fonciere pour la construction d'un parcelle intergénérationnel aux Parcelles  
 " LA PUCE" et " le BOULETIERE" et de voirie de liaison avec le Centre bourg  
 de CHEVERNY.

Dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique  
 Dossier d'enquête foncière

En exécution de l'arrêté du 13 Avril 2022 de Monsieur le Dominic Préfet  
 de Loire et Cher, je soussigné, M. BOUFFORT Thierry

ai ouvert, ce jour, le présent registre coté et paraphé, contenant 8 feuillets pour recevoir pendant une durée de  
15 jours, du Mardi 10 Mai 2022 au Mardi 24 Mai 2022

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

les \_\_\_\_\_ de \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures \_\_\_\_\_

les observations du public.

A CHEVERNY, le 10 Mai 2022

## Première journée :

Le 10 Mai 2022 de 9 heures \_\_\_\_\_ à 12 heures \_\_\_\_\_

1. — Observations de M. Paul Jeanant Huet de Froserville

Compte tenu de l'importance du projet, il me semble important  
 que la commune puisse acquiescer les parcelles concernées à  
 plan.

Concernant le projet dans son ensemble dont je  
 regrette qu'il ne s'agisse pas l'objet d'une consultation  
 globale

pour l'écoquartier il me paraît important que les  
 profils des terrains se déroulent près d'un ruisseau  
 que les maisons sont toutes les uns avec autres  
 cet écoquartier doit être un cul-de-sac, donc la route  
 qui le traverse doit être limitée à 20-30km/h

113

si son tracé doit être si complexe pour desservir les entrées de ville.

Le trajet allant du rond point de Cour-Chermy situé à l'été des premières et arrivant au parking "des châteaux" doit être supérieur à la durée du trajet passant par le village de Cour-Chermy afin que les GPS n'indiquent pas cette route aux touristes.

Un écoquartier doit être une zone de calme et de qualité pour ses habitants.

Pour le terrain "Fontaine" à Krone que l'axe de circulation doit être passant au jeu plus au nord.

Après rond de air avec il n'est pas permis d'aménager cet espace qui peut créer avec propriétés voisines.

Après rond de cet espace, celui-ci devrait faire l'objet d'une réflexion approfondie sur SES DESTINATIONS (aire de spectacles, aire de pique-nique, aire de promenade ou de rassemblement...) à l'école du paysage pouvant aider à résoudre un certain des enjeux avant de passer au concours d'architecture.

Pour la route reliant la RD 765 au giratoire de Cour-Chermy, celle-ci ne doit pas être la route qui passe à Cour-Chermy par deux axes. Il y va de la survie de Cour-Chermy de Cour-Chermy.



Le Samedi 14 Mai 2022 de 9<sup>h</sup> à 12<sup>h</sup>

M. Pierre LACROIX - 7 Route des Buches 41700 CHEVERNY  
 propriétaire de la parcelle 2AV je trouve que la route  
 qui va passer à côté de notre propriété (Voie 12 m de  
 large) est très proche de notre maison. Nous avons  
 peu des nuisances. Je m'occupe de mon père qui est  
 handicapé, le bruit risque de l'importuner.  
 Je suis favorable au projet à condition que la voie  
 ne passe pas trop près de notre maison. Peut-être  
 prévoir une haie anti-bruit? Un aménagement afin  
 de garantir une tranquillité?

Nous avons aussi un projet de construction sur la  
 parcelle 2AV car notre petite famille s'agrandit.  
 Nous souhaitons que la parcelle 2AV soit  
 constructible afin d'élever nos enfants dans la  
 commune.

CONTACT@HEXAGATES.com / Tél. : 05 25 02 40 17

Mardi 24 mai 2022

Jean-Pierre TERRIEN - 4 Chemin de Lannay 41700 Cheverny  
 Tél. 0607145624 - jpt@media-news.fr

Mes inquiétudes

L'état des lieux de l'habitat de la commune de Cheverny cité  
 en référence sur le dossier d'enquête préalable à la déclaration  
 d'utilité publique ne peut pas être dissocié de celui de Com-Cheverny  
 étant donné l'unité de ce bassin de vie formé par la complémen-  
 tarité des deux communes, tant sur le plan économique que  
 résidentiel.

Il est à craindre que la construction d'un lotissement appelé  
 "écoquartier" au centre bourg de Cheverny avec des maisons  
 très concentrées ne s'inspire modèle sur les logiques de villes

plus importantes et ne soit pas adapté au lieu par une trop forte concentration des maisons.

Pour autant, des constructions plus raisonnées pourraient être envisagées mais nous ne connaissons rien du projet final de la municipalité à ce sujet.

Nous demandons de nous exprimer sur la pertinence des expropriations avec aussi peu d'éléments me paraît pour le moins très prématuré. Rappelons que le PLUI n'a pas encore été adopté. Et quid de l'esthétique des constructions à proximité du château de Chevigny?

Précisons que 45 maisons supplémentaires augmenteraient la circulation aux accès, dont le chemin de Lannay, déjà très fréquenté depuis la mise en sens unique de la rue de l'Argonne et pas du tout aménagé en conséquence, en particulier pour ralentir les vitesses excessives sur cet axe. De même, le croisement entre le chemin de Lannay et la route de Romanantun est extrêmement étroit et dangereux. Des accidents se produisent à cet endroit régulièrement.

Jean-Pierre TERRIEN

Paul Laurent Huet de Froheville.  
tel: 06 33 63 71 68

Pour la route, que j'appellerais rue qui relie le Giratoire de l'entrée du village à la RD 765, il faut absolument qu'elle soit traitée en RUE et non en ROUTE avec une vitesse limitée à 30 km/h avec des chicanes et des dos d'âne.

Il ne faut pas qu'elle irrite les véhicules  
 qui vont de 13 km à l'heure et inversement  
 il ne faut pas qu'elle devienne une dérivation<sup>bis</sup>  
 de l'Allée H. A quoi auront servi les  
 millions d'euros dépensés pour la  
 dérivation de l'Allée H si cette rue  
 permet aux véhicules de rallier  
 l'avenue ou 13 km plus rapidement  
 qu'en passant par l'Allée H.

pourquoi faire une voie de 12m  
 d'essai pour une rue ?

~~Thierry Bouffort~~

Régistre des  
 le Mardi 24 Mai 2022  
 à 17 heures

Thierry Bouffort

A series of horizontal lines for writing, consisting of approximately 30 lines spaced evenly down the page.